



Inscrit
au Tableau de l'Ordre
et à la Compagnie
des Commissaires
aux Comptes de Toulouse

Georges PERRIN
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

BLAGNAC FOOTBALL CLUB

**COMPLEXE SPORTIF ANDROMEDE
CHEMIN DU FERRADOU
31700 - BLAGNAC**

ASSOCIATION

**REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
DECLAREE AUPRES DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
SOUS LE NUMERO : W313009462**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

3, rue Brindejone des Moulinais - 31500 TOULOUSE

Tél. 05 61 36 85 15 - Fax 05 61 36 85 07

e-mail : perrin.g@wanadoo.fr

N° Intracom. FR 61 381 093 293
SIRET 381 093 293 00037 - APE 69.20Z

Membre d'une Association agréée - Le règlement par chèque est accepté

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association BLAGNAC FOOTBALL CLUB relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur le 27 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note « Evénements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences de la crise Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes

auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport moral et financier, habituellement rédigé malgré l'absence de prescription dans les statuts, n'étant pas disponible à la date d'émission du présent rapport, il ne m'a pas été possible de vérifier la sincérité et la concordance des informations données avec les comptes annuels et les autres documents présentés aux membres de l'association.

Responsabilité de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association BLAGNAC FOOTBALL CLUB à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

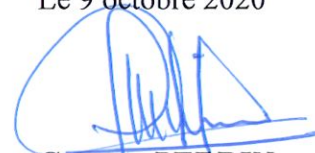
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative,
- il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse,
Le 9 octobre 2020



Georges PERRIN
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	11 303	11 016	287	945
	Autres immobilisations corporelles	107 390	107 390		69
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total I		118 693	118 406	287	1 014
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	6 264		6 264	5 159
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	89 623		89 623	88 672
	Valeurs mobilières de placement	29 552		29 552	29 118
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Disponibilités	162 138		162 138	132 606
	Charges constatées d'avance (3)	365		365	2 425
	Total III	287 942		287 942	257 980
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		406 635	118 406	288 229	258 994

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	67 520	39 533
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	30 455	27 987
	Autres fonds associatifs		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	97 975	67 520
	Comptes de liaison		
DETTES (1)	Total II		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Total III		
	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	6 000	12 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 272	6 540
	Dettes fiscales et sociales	15 438	14 854
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	161 545	158 080
	Total IV	190 255	191 474
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	288 229	258 994

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

28 710

33 394



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 1:
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens et Services	219 019	254 817
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	426 730	427 065
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Collectes		
Cotisations		
Autres produits	16 956	15 969
Total I	662 705	697 851
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	45 789	69 773
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	1 105-	1 077
Autres achats et charges externes	487 528	527 600
Impôts, taxes et versements assimilés	892	761
Salaires et traitements	71 539	44 429
Charges sociales	27 450	27 623
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	727	1 118
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges (2)		
Total II	632 820	670 227
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	29 885	27 624
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

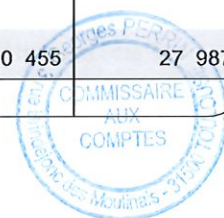
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	615	363
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	615	363
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)	615	363
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	30 500	27 987
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	45	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	45-	
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Total des produits (I+III+V+VII)	663 320	698 214
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	632 865	670 227
Solde intermédiaire	30 455	27 987
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
5. Excédents ou Déficits	30 455	27 987



ANNEXE**SOMMAIRE**

page

Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	11

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des matières et marchandises	14
Dépréciation des stocks et en cours	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Evaluation des valeurs mobilières de placement	14
Produits à recevoir	14
Détail des produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Détail des charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
Détail des charges constatées d'avance	17
Détail des produits constatés d'avance	17

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires	17
--	----

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Montant des engagements financiers	17
Informations en matière de crédit bail	18
Engagement en matière de pensions et retraites	18

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Valeurs mobilières	18
--------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 288 229.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 662 705.02 Euros et dégageant un excédent de 30 455.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

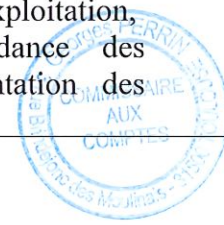
les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 303		
Installations générales agencements aménagements divers	24 392		
Matériel de transport	75 373		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 625		
TOTAL	118 693		
TOTAL GENERAL	118 693		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 303	11 303
Installations générales agencements aménagements divers			24 392	24 392
Matériel de transport			75 373	75 373
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 625	7 625
TOTAL			118 693	118 693
TOTAL GENERAL			118 693	118 693



ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 358	658		11 016
Installations générales agencements aménagements divers	24 392			24 392
Matériel de transport	75 373			75 373
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 556	69		7 625
TOTAL	117 679	727		118 406
TOTAL GENERAL	117 679	727		118 406

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	658				
Matériel de bureau informatique mobilier	69				
TOTAL	727				
TOTAL GENERAL	727				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Divers état et autres collectivités publiques	89 623	89 623	
Charges constatées d'avance	365	365	
TOTAL	89 988	89 988	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	6 000	6 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 272	7 272		
Personnel et comptes rattachés	3 235	3 235		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 830	9 830		
Autres impôts taxes et assimilés	2 373	2 373		
Produits constatés d'avance	161 545	161 545		
TOTAL	190 255	190 255		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 000			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	8 ans
Agencements publicitaires	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	89 623
Total	89 623



ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
Subvention Ville de Blagnac : solde année 2020	64 618
Subvention conditionnelle 2019/2020	17 005
Subvention Conseil Regional 2019/2020	8 000
Total	89 623

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 272
Dettes fiscales et sociales	8 274
Total	15 546



ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges à payer

	Montant
Honoraires Bilan	2 076
Honoraires CAC	4 620
Honoraires Mazars social 4T19	576
Congés à payer	2 945
Charges sociales s/congés	901
Formation continue	428
Cotisation Urssaf	4 000
Total	15 546

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	365
Total	365
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	161 545
Total	161 545



Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance Sage	365		
Total	365		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Subvention Blagnac : 2° semestre 2020	1 6 1 5 4 5		
Total	1 6 1 5 4 5		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Pour la saison 2019/2020, le montant des aides indirectes allouées par la Ville de Blagnac au bénéfice du Blagnac Football Club, hors subvention financière et mise à disposition du personnel éducatif sportif, est estimé à un total de 107.344 €. Ce total correspond au coût de fonctionnement des fluides, de l'entretien des terrains et des bâtiments (locaux mis en exclusivité à disposition du club).

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus



ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Crédit bail**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières**

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 30/06/2020	Plus ou moins value latente
Parts sociales C.Mutuel		29 552	29 552	
TOTAL		29 552	29 552	

Le 13/08/2020
Le Président : Gilbert GRENIER

